DemarchesAdministratives.fr
Le quotidien du citoyen

Interdiction de la pêche électrique dans l'UE à partir du 1er juillet 2021

Publié le **18/04/2019 à 10h21** - La Rédaction de DemarchesAdministratives.fr avec **AFP**

Le Parlement européen a entériné l'interdiction de la pêche électrique, véritable fléau pour la biodiversité. Elle entrera officiellement en vigueur en juillet 2021 dans toute l'UE (Union européenne), mais peut-être avant en France. Le point dans cet article.

Il y a un an, le Parlement européen s'était déjà opposé à la pêche électrique malgré une proposition de la Commission qui visait seulement à la limiter. C'est surtout aux Pays-Bas que cette technique est utilisée, tandis que les pêcheurs, restaurateurs, et les associations de protection de l'environnement français y sont opposés depuis longtemps. Le point dans cet article.

Un vote qui vient entériner une mesure déjà votée en février

Ce nouveau vote du Parlement européen (571 voix pour, 60 contre, 20 abstentions) qui a eu lieu mardi 16 avril 2019 vient confirmer l'interdiction de la pêche électrique qui avait déjà été décidée en janvier 2018 et entériner l'accord politique intervenu à la mi-février 2019, suite à des négociations entre le Parlement européen et le Conseil européen (représentant les États membres).

Le matériel de pêche électrique sera illégal à compter du 1er juillet 2021 dans toute l'UE. Avant cette date, la nouvelle réglementation laisse la possibilité à chaque État membre d'interdire ou non la pêche électrique dans leurs eaux territoriales. La France a d'ores et déjà décidé d'appliquer l'interdiction dès sa publication au Journal officiel.

Un « avenir » pour les fileyeurs du nord de la France

« Des conditions très strictes encadreront cette technique de pêche pendant la période de transition. C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et l'écosystème marin », a commenté Alain Cadec, l'eurodéputé français qui préside la Commission de la pêche du Parlement européen. Il précise que « le travail s'est fait directement en interpellant la Commission et le Conseil malgré l'ambiguïté du gouvernement français. J'ai également convaincu un maximum de mes collègues. Je me réjouis de cette victoire, car c'est une victoire collective du Parlement européen. »

« Ce que nous devons retenir de ce combat, c'est que nous avons offert un avenir aux pêcheurs français du Nord en particulier aux fileyeurs. Nous devons nous rappeler pourquoi nous faisons les choses. Ce n'est pas pour un prestige personnel, mais pour l'intérêt général », a-t-il ajouté.

L'ONG Bloom, qui plaide en faveur de la protection des mers et des océans, se réjouit de cette interdiction et précise qu'« entre la parution du règlement au Journal officiel dans quelques semaines et le 1er juillet 2021, **le nombre de chalutiers autorisés à poursuivre la pêche électrique sera drastiquement revu à la baisse**, passant de 84 chalutiers néerlandais à une dizaine ».